



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition signée par 1 827 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la sclérose en plaques fait des victimes depuis plus de 60 ans;

CONSIDÉRANT QUE les médecins de notre province sont aussi, sinon plus, compétents que ceux de la Pologne, de l'Italie, du Costa Rica, de l'Inde, etc.;

CONSIDÉRANT QUE nous désirons donner l'espoir d'une meilleure qualité de vie aux Québécois et Québécoises atteints de cette maladie sournoise, et ce, dans le but qu'ils vivent dignement;

CONSIDÉRANT QUE tous sont prêts à prendre le risque de voir une amélioration de leur santé, si mince puisse être cette amélioration;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les sous-signés demandent aux gouvernements et au Collège des médecins que les individus atteints de la sclérose en plaques soient opérés ici au Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

François Bonnardel, Shefford

10 février 2011

10 février 2011